

# CAIF

INFORMATIONS

FEUILLET  
D'INFORMATION  
ET DE LIAISON  
CONSEIL DES ASSOCIATIONS  
IMMIGREES EN FRANCE  
46, Rue de Montreuil - 75011 PARIS  
Tél. : 43.72.75.85 Commission paritaire en cours

JANVIER 86

## EDITORIAL

Le II<sup>ème</sup> FORUM des Associations, organisé par le C.A.I.F., se déroule cette année dans des conditions particulières.

En effet, il intervient après la «3<sup>ème</sup> Marche pour l'Égalité et contre le racisme» d'une part et à quelques semaines seulement des échéances législatives de mars 1986.

Ces deux événements ne manqueront pas d'interférer dans les débats des carrefours qui se dérouleront lors de FORUM : Les relations entre les diverses composantes du Mouvement associatif ; les sources de financement des associations ; Concertation : et structure de concertation).

Certes, il ne faudrait pas que ces interférences détournent le sens de cette initiative qu'est le II<sup>ème</sup> FORUM des associations qui doit garder sa caractéristique principale de lieu d'échanges entre militants et associations immigrées et son thème central «1981 Vie associative Immigré, quel Bilan?»

Il est nécessaire et impératif que tous ceux qui participent à ce II<sup>ème</sup> FORUM gardent à l'esprit que le Mouvement Associatif doit se doter de moyens et de cadres de réflexion visant le développement et la promotion de la vie associative. C'est dans cet esprit que le C.A.I.F. renouvelle, chaque année, cette initiative.

Mais il n'en est pas moins vrai que le FORUM des associations ne peut échapper aux contraintes et événements de la période du contexte dans lesquels il se déroule.

Plus encore ces deux événements cités plus haut constituent de fait matière à débat en particulier dans le carrefour «relations entre les composantes du Mouvement Associatif». La 3<sup>ème</sup> Marche a mis en évidence les points forts et les faiblesses du Mouvement Associatif Immigré (tant au niveau de l'information, de la mobilisation, de l'organisation qu'au niveau de nos relations avec le Mouvement anti-raciste). Des expériences de coordinations locales, régionales, nationales ont eu lieu ou sont actuellement en cours. Des tentatives de jonction entre association de travailleurs, de jeunes de femmes issus de l'immigration se font jour. Les C.A.I.F. régionaux sont une proposition qui fait son chemin et qui doit voir le jour. Chacun, chaque association, au delà des spécificités, doit y réfléchir et y contribuer.

Le II<sup>ème</sup> FORUM est un espace qui permet la mise en valeur de ces expériences, surtout qu'à l'approche des échéances de mars 1986 nous devons être en mesure de défendre les quelques acquis du Mouvement Associatif et surtout combattre toute mesure anti-immigré.

## ACTUALITE

### \* REGLEMENTATION :

- CONDITIONS DE SEJOUR  
ET DE TRAVAIL DES  
ETRANGERS EN FRANCE  
- LES ALGERIENS DES  
IMMIGRES COMME LES  
AUTRES ?

### \* JUSTICE :

- LES 10-11-12 FEV. 86,  
PROCES DU MEURTRIER DE  
WACHID HACHICHI

### \* RACISME :

- PARLEMENT EUROPEEN :  
ENQUETE SUR LE FASCISME  
ET LE RACISME EN EUROPE

## VIE ASSOCIATIVE

### \* ASSOCIATIONS :

II<sup>e</sup> FORUM  
DES ASSOCIATIONS

- «1981-1985, VIE  
ASSOCIATIVE IMMIGREE  
QUEL BILAN ?»

### ASSOCIATIONS :

- PARIS : «HORS LA ZONE»  
- LE MANS : A.T.A.M.S.

CAIF-INFORMATIONS,  
Souhaite à toutes les  
Associations ses meilleurs  
voeux pour 1986

## RACISME :

### ENQUETE SUR LE FASCISME ET LE RACISME EN EUROPE

La commission d'enquête sur le fascisme et le racisme en Europe crée il y a 15 mois par le Parlement Européen vient de rendre ses conclusions.

Cette commission qui a commencé ses réunions et travaux le 25 Octobre 84 a remis son rapport le 22 Novembre 85.

Durant 15 mois la commission a rassemblé une documentation importante, a tenu, des réunions publiques, a reçu des témoignages écrits, et organisé des auditions publiques. (Il faut signaler toutefois que, et à des très rares exceptions, les associations d'immigrés n'ont pas été invitées à apporter leurs témoignages dans le cadre de cette enquête. Ainsi pour ce qui concerne la France, n'ont été entendu que le MRAP, la LICRA, la FASTI, SOS-RACISME).

Les 14 et 15 Janvier 1986, à Strasbourg, a eu lieu un débat pour interroger le Conseil des Ministres Européens et la Commission de Bruxelles sur les mesures qu'ils sont prêts à prendre pour appliquer sur le terrain, au niveau européen et dans les Etats membres, les recommandations de la commission d'enquête.

A l'invitation du Vice-Président de la commission d'enquête M. Robert CHAMBEIRON et du groupe communiste et apparenté, le C.A.I.F. et plusieurs associations d'immigrés ont été invitées à assister aux débats (voir liste ci-dessous).

Ce rapport de la commission d'enquête (un document de 150 pages) constitue une importante source d'informations et de réflexions sur le phénomène fasciste et raciste dans les pays européens.

De même et en conclusion de ce rapport, des recommandations ont été faites pour intervenir au niveau institutionnel, de l'information, de l'Education, de la vie économique et de l'Action de forces sociales, ainsi des orientations d'un débat général.

En accord avec l'une des observations générales du rapport selon laquelle «le second élément nouveau consiste en l'abolition progressive de la distinction implicite dans l'action des décennies passées entre «communautés protégées» et «associations protégeantes» (...) c'est-à-dire l'inscription réelle des communautés immigrées

dans le tissu social et culturel des pays d'accueil», les associations d'immigrés présentes ont regretté «que la commission d'enquête chargée du rapport n'ait pas cru devoir consulter les représentants des Immigrés et souhaitent qu'à l'avenir le Mouvement Associatif soit associé aux initiatives du Parlement Européen.

\* \* \* \* \*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### STRASBOURG, LE 15 JANVIER 1985

A l'invitation du groupe communiste et apparentés au Parlement Européen, les représentants des associations d'immigrés désignés ci-dessous se sont réunis le 14 janvier au siège du Parlement Européen à Strasbourg.

Cette rencontre a été organisée à l'occasion du débat sur la commission d'enquête sur le fascisme et le racisme en Europe.

Elle a donné lieu à un débat au cours duquel les participants ont exprimé leur inquiétude face à la recrudescence du racisme et de la xénophobie qui se manifeste à travers l'Europe.

Cette situation ne découle pas seulement de la crise économique que connaissent les Etats Européens. Elle est également la conséquence d'une campagne politique, de la désinformation de la réalité du problème de l'immigration en Europe et qui a permis la résurgence de mouvements racistes.

Face à cette situation, les signataires demandent que des mesures soient prises :

- Pour permettre la relance de l'emploi et de la diminution du chômage qui frappe durement tous les travailleurs.
- Le droit au travail pour tous.
- La liberté de circulation.
- La mise en oeuvre de mesures énergiques pour combattre le racisme et la xénophobie.
- La condamnation sévère de tous les crimes et agressions à caractère raciste et sécuritaire.

Enfin, les participants se félicitent de l'initiative prise par le groupe communiste et apparentés d'entendre les représentants des communautés immigrées. Ils regrettent toutefois que la commission d'enquête chargée du rapport n'ait pas cru devoir consulter les représentants des immigrés et ils souhaitent qu'à l'avenir le mouvement associatif soit associé aux initiatives du Parlement Européen.

L'invitation du groupe communiste et apparentés devrait servir d'exemple aux groupes des Parlements nationaux pour que dans chaque pays de la Communauté les associations soient consultées et associées.

\* \* \*

#### SIGNATAIRES :

- FAEF (Fédération des associations des émigrés espagnols en France) - AKKA GHAZI - député marocain représentant les travailleurs marocains en France - INCA CGT CGIL - MRAP - Amicale des Algériens en Europe - Association des travailleurs marocains en France - TOUFIK BAALACHE - candidat aux élections législatives en France - Fédération des travailleurs africains en France - Association des originaires du Portugal - Confédération des communautés grecques en RFA - CAIF (Conseil des Associations Immigrées en France) - Cercle H. Cervi - Stuttgart - Fédération cercles ARCA - Heidelberg - Association des travailleurs immigrés du Frioul - Cercle Di Vittorio - Frakfurt - Association antiraciste «Morts pour la Liberté» RFA - FILEF - RFA - ALEG - Association des émigrés ligures en RFA - Groupe Jeunes du cercle culturel Renaissance - Cologne RFA - Amicale Franco-italienne.

## JUSTICE :

**LES 10-11-12 FEV. 86  
PROCES DU MEURTRIER  
DE WAHID HACHICHI**

### CAMPAGNE PUBLICITAIRE «QUE VAUT LA VIE DE WAHID HACHICHI?»

A partir du lundi 27 janvier 1986, «Wahid Association» – du nom du jeune Wahid Hachichi, lycéen de 18 ans tué au 22 long riffle le 28 octobre 82 à LYON – lance à l'occasion du procès qui se tient **aux assises du Rhône les 10-11-12 février prochains**, une affiche publicitaire format 4 mètres sur 3 avec pour thème :

«Que vaut la vie de Wahid Hachichi ?»

Wahid qui exprime la joie et la santé sur son visage radieux, nous fait un signe de la main. Un signe amical, comme pour nous saluer. Un signe aussi à la justice pour lui retirer le voile qui l'aveugle, et qui l'amène à braquer les jeunes et les immigrés.

Cette affiche sera disposée sur une centaine d'emplacements publicitaires, dont 80 panneaux du réseau Dauphin recouvrant l'ensemble de l'agglomération lyonnaise, du centre-ville aux banlieues.

Pour financer cette campagne, «Wahid Association» et «l'Associa-

tion des Familles des victimes des crimes racistes et sécuritaires» a produit des **bons de solidarité** :

– de 50 à 100 FF.  
ou

– à l'appréciation du preneur.  
**Une affiche de Format 80 x 60, tirée à 5000 exemplaires**, est également disponible, pour 10 FF l'unité.

Pour tout contact :  
– «Wahid Association» : 5 bis chemin des Echarmeaux, 69120 Vaulx-en-Velin. Tél. : 78.79.29.64 – demander Naguib. CCP Lyon 906 06 H.

– Coordination Justice : agence IM'média, 164, rue Saint-Maur, 75011 Paris. Tél. : (1) 43.38.47.30.

Prochaine réunion de la Coordination Justice en présence de M<sup>me</sup> Hachichi, présidente de l'association des mères, et Naguib, initiateur de la campagne : **mercredi 22 janvier 86 à 19h30 au Relai Ménilmontant**, 85 bis rue de Ménilmontant, 75020 PARIS.

M<sup>o</sup> Ménilmontant ou bus 96 arrêt Amandiers.

### LE TEMPS DES PROCES

Tout le monde se souvient de la vague meurtrière de l'année 83 déclenchée principalement par le contenu haineux de la campagne

électorale pour, à l'époque, les élections municipales. Plusieurs jeunes «immigrés» sont alors tombés, en majorité d'origine maghrébine, sous les balles de tontons flingueurs.

Après l'effervescence dans la communauté, la justice n'est à ce jour, qu'au stade de l'instruction ou de la fixation de la date du jugement dans le meilleur des cas.

En ce début de l'année 86, deux procès sont prévus : celui du meurtrier de Wahid HACHICHI à la cour d'assise de Lyon et celui de l'assassin de Taoufik OUANES devant la cour d'assise de Bobigny en région parisienne.

Repoussé de mois en mois, ce dernier jugement sera finalement rendu au courant du mois d'avril, vraisemblablement dans la deuxième quinzaine et c'est bien entendu après les élections législatives ce qui, selon toutes les prévisions, laissera à la justice un champ de manœuvre plus large...

Le procès HACHICHI se tiendra lui, les 10, 11 et 12 février. Mais l'évolution de l'affaire BARBIE «qui donne du fil à retordre à l'appareil judiciaire au niveau organisationnel» ne se met pas à l'abri d'un éventuel report.

Trois ans après, va-t-elle être enfin rendu ? ce qui est sûr, c'est que l'incertitude plane encore quand aux dates.

Quand à l'équité en soit de la justice ; l'issue mouvement du procès BOUTELJA, le carnage du Puy et tout récemment l'assassinat de soit disant trafiquants de drogue en Corse, dicte une vigilance et une mobilisation de masse à l'occasion de ce procès.

Si la justice s'entête à ne pas être juste, on risque de voir se développer la banalisation du racisme meurtrier.

D'autant plus que les discours sécuritaires ou plutôt anti-immigrés ne semblent pas se tempérer et que les armes restent en vente libre même en supermarché.

**BON DE SOLIDARITÉ  
POUR LA CAMPAGNE  
D'AFFICHAGE  
50 à 100 F. N° 00393**

Nom : \_\_\_\_\_

Association : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

*A l'approche du Procès,  
début 86,  
Wahid Association lance  
une affiche sur grands  
panneaux publicitaires  
4 m x 3 m*

### QUE VAUT LA VIE DE WAHID HACHICHI ?



L'association des Familles des Victimes des crimes racistes et sécuritaires.

Wahid Association CCP Lyon 906.06 H  
5 bis, chemin des Echarmeaux  
69120 Vaulx-en-Velin

## II<sup>e</sup> FORUM DES ASSOCIATIONS :

### PRESENTATION :

Le II<sup>ème</sup> FORUM est un moment privilégié de la vie du C.A.I.F. et du Mouvement associatif immigré.

C'est un lieu et un moment d'échange d'expériences et de bilan, de discussions approfondies entre les diverses composantes du Mouvement. Ces débats et échanges sont une des conditions de promotion de la vie associative au sein des communautés immigrées.

Ce II<sup>ème</sup> FORUM se veut, cette année, un moment privilégié pour tenter de faire le bilan des 4 dernières années (1981-1985) dans les principaux domaines touchant à la vie associative et notamment :

- les relations entre les diverses composantes du mouvement
- les questions du financement des associations
- les questions de la concertation et les structures de concertation

### CARREFOUR I LES RELATIONS ENTRE LES DIVERSES COMPOSANTES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF IMMIGRE

Le mouvement associatif immigré représente aujourd'hui une communauté riche par ses différences culturelles, par ses apports à la communauté autochtone. Elle est très diversifiée dans ses formes d'organisation.

L'organisation associative, selon les périodes d'évolution de ce mouvement, selon sa maturité et selon les questions qui lui sont posées avec force, s'est vue prendre des expressions très différentes les unes des autres; tantôt ce sont quelques initiatives culturelles qui ont regroupé une myriade d'associations (Les 5 Festivals de la Culture Populaire Immigrée 75-82) tantôt quelques questions brûlantes telles : le logement ou les sans papiers 73-77-79-81, le Mouvement Sonacotra 75-79, tantôt ce sont des regroupements d'associations comme la M.T.I. et aujourd'hui le C.A.I.F. au niveau national ou sur le plan régional U.A.I. Rennes, Collectif d'associations de Migrants Reims.... Parallèlement les associations de travailleurs immigrés, sur une base communautaire, ont rassemblé des centaines de gens sur des actions de solidarité ou pour l'égalité des droits. Les associations de femmes

représentant parfois une seule communauté ou parfois plusieurs ont axés leur travail essentiellement, mais pas exclusivement, sur la condition de la femme immigrée. D'autre part l'apparition d'associations et de collectifs de jeunes toutes nationalités confondues a permis de développer un travail sur les aspects culturels et sociaux de la condition de jeunes issus de l'immigration.

Cette histoire vivante et riche du mouvement associatif immigré ne nécessiterait-elle pas de se transformer en une histoire réfléchie, agissante ?

Quels sont donc les enseignements que nous pouvons tirer de cette histoire ? Et pour quelles perspectives ?

Quel est l'apport de l'abrogation du décret loi 1939 et quelles sont ses limites ?

Cette évolution a-t-elle normalisé un mouvement longtemps tenu à l'écart et lui a-t-elle permis de nouer des liens avec les secteurs associatifs français ?

Quelles sont les rapports qui lient les différentes composantes de ce mouvement ? Sont-ils conflictuels ? Sont-ils complémentaires ? et sur quelles bases ?

Quel bilan tirer des différentes formes qu'à revêtu ce mouvement au niveau local, au niveau national ?

Quelles collaborations se doivent d'établir les différentes

composantes de ce mouvement entre-elles ? Quel avenir ont devant-elles les structures de regroupement tels que le C.A.I.F. ?

Quel rôle joue la formation dans ce mouvement ? et de quelle formation s'agit-il ?

Quel rôle doit jouer l'information pour ce mouvement ? et à travers quels véhicules et instruments ?

Quels sont les rapports qu'à entreteint ce mouvement avec le monde environnant et comment a-t-il été perçu par les syndicats et les associations de solidarité à titre d'exemple ?

Voilà quelques questions auxquelles ce premier carrefour doit tenter d'apporter une réponse.

### CARREFOUR II LES SOURCES DE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

L'histoire du Mouvement Associatif Immigré révèle un manque flagrant d'une infrastructure matérielle et humaine (en termes de cadres) et démontre d'un handicap financier énorme.

Avant 1981, hormis quelques organismes non-gouvernementaux, tel le C.C.F.D., le mouvement associatif immigré s'est vu dénigrer le droit à la subvention de la part des pouvoirs publics.

Depuis 1981, une certaine ouverture a eu lieu et notamment au lendemain de la réorganisation du FAS.

Le mouvement associatif immigré a amorcé cette étape de son existence doublement handicapé. D'une part, considéré inexistant avant 81, marginalisé et dénigré, il partait à zéro, et d'autre part l'abrogation du décret loi 39, lui ouvrant les portes de la légalité et de la reconnaissance en tant que mouvement représentatif et compétent, n'a pas pour

## — «1981-1985, VIE ASSOCIATIVE IMMIGREE QUEL BILAN ?»

Durant deux jours (les 25 et 26 Janvier) des dizaines d'associations et de militants, venus de toutes les régions de France auront à débattre au sein de «carrefours» de ces trois grands aspects de la vie associative et de tirer les enseignements de leurs expériences afin de tisser des liens durables entre associations.

Cette année, le FORUM se place dans un contexte particulièrement important, marqué d'une part par l'approche des élections législatives et de l'autre par la situation créée par les initiatives (Marches) d'octobre/novembre/décembre 85. Ces deux événements marqueront les débats au sein du FORUM.

Faire le bilan de la vie associative c'est en réalité aborder les perspectives d'avenir. Dans chaque carrefour et en séance plénière une place importante sera consacrée à cet avenir du Mouvement associatif.

autant permis l'élaboration d'une politique financière spéciale de la part des pouvoirs publics.

Aujourd'hui, une réflexion à ce niveau est nécessaire. Sur quels points important nous faudrait-il mettre l'accent ?

— Quel est le patrimoine bâti par le mouvement associatif immigré sur le plan de son infra-structure depuis l'abrogation du décret loi 1939 ?

— De quelles sources financières dispose-t-il aujourd'hui réellement ? Au niveau des pouvoirs publics, localement ou régionalement et au niveau national ?

— De quelles autres possibilités financières dispose-t-il ?

— Quelles sont les difficultés rencontrées par ce jeune mouvement dans le dépistage, les demandes et les démarches par rapport aux sources de subvention ?

— Quelles sont les difficultés rencontrées dans la gestion comptable ?

— Quel est le sens donné à l'auto-financement ? à la gestion comptable ?

— Quelle est la responsabilité des pouvoirs publics ?

Ces questions ne doivent pas être occultées aujourd'hui alors que le Mouvement Associatif traverse un tournant historique de son existence.

Quelles réponses pouvons nous leur apporter ?

### II<sup>e</sup> FORUM

**Les Associations et personnes qui souhaitent recevoir la synthèse du II<sup>e</sup> FORUM sont invités à la demander dès à présent à : CAIF 46, rue de Montreuil - 75011 PARIS**

## CARREFOUR III QUELLE CONCERTATION, QUELLES STRUCTURES DE CONCERTATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Quant on parle de concertation, de participation, cela présuppose avant tout l'existence de 2 protagonistes qui se reconnaissent mutuellement comme représentants d'une catégorie sociale (Pouvoirs Publics, Mouvement associatif immigré dans le cas qui nous préoccupe).

La concertation est donc un rapport social de partenariat qui précède tout accord ou contrat social.

La participation est quant à elle un rapport social de partenariat qui procède d'un acte décisionnel se rapportant à un contrat social.

Concernant les populations immigrées en France, depuis 1981 et notamment depuis la création du ministère de la Solidarité Nationale, certaines décisions réglementaires ont inauguré une nouvelle démarche d'ouverture à notre égard ; La création du C.N.P.I., la participation au C.A. du FAS et dans les CREPI. D'autres structures n'ont pas été ouvertes aux populations immigrées et à leur mouvement associatif comme le CNVA, le FNDVA, le CES...

Quel est le bilan que d'ores et déjà nos associations peuvent-elles établir à ce niveau ?

Par ailleurs, la participation à la vie locale est une autre dimension de la prise en compte des problèmes des populations immigrées.



— commissions des populations immigrées

— élections communales, ZEP, contrat d'agglomération...

— participation aux associations des Parents d'élèves, des syndicats de familles...

De quel patrimoine le Mouvement associatif immigré peut-il faire état aujourd'hui ?

Quel bilan tirer de certaines expériences ?

A ces questions et à bien d'autres, le Carrefour III se doit de contribuer à leur clarification et donc de définir les enseignements pour l'avenir du Mouvement associatif immigré.

### PROGRAMME

#### Samedi 25 Janvier 1986

— 10H/11H : Assemblée Plénière, accueil et présentation des deux journées (Salle A)

— 11H/12H : Travaux des Carrefours :

Carrefour I : «Les diverses composantes du Mouvement Associatif Immigré et les relations entre elles» (Salle B)

Carrefour II : «Les sources de Financement des Associations» (Salle C)

Carrefour III : «Quelles concertations et quelles structures CNPI, FAS...» (Salle D)

— 12H/13H30 : Déjeuner

— 14H/18H : Reprise des travaux en commission

— 19H : Dîner

#### Dimanche 26 Janvier 1986

— 10H/12H : Séance Plénière - Conclusion (Salle A)

Accueil - Renseignement  
Animation  
(Salle D)

## REGLEMENTATION :

### Conditions de séjour et de travail des étrangers en France.

Encore un effort avant que ce ne soit trop tard.

Les Ministères de la Solidarité Nationale et de l'Intérieur viennent d'éditer conjointement une circulaire datée du 16 Décembre (circulaire 622, publiée dans Actualités Migrations N° 106 du 16 Décembre 1985)

Cette circulaire apporte une clarification utile concernant les cas des étrangers conjoints ou ascendants (pères ou mères) d'un ressortissant de nationalité française.

L'article 15 de la loi du 17 juillet 84 permet, en théorie, à ces catégories d'étrangers d'obtenir de plein droit la carte de résident valable 10 ans. Mais les Préfectures et la DDASS ont jusqu'ici interprété à leur guise et dans le sens le plus

défavorable cette législation. Ainsi des étrangers conjoints ou pères et mères de français se voient souvent refusé le droit au séjour à la suite des enquêtes tatillonne et arbitraire concernant leur logement ou leurs ressources dans un pays frappé de plein fouet par la crise économique et par la pénurie du logement social.

La circulaire Moreau - Genevois rappelle à l'ordre les Préfectures en leur interdisant d'exiger des intéressés d'autres conditions, tel un logement adapté et des ressources stables que celles énumérées dans l'article 11 du décret du 4 Décembre 84.

En ces temps difficiles, espérons que cette nouvelle circulaire soit suivie d'effet et appliquée scrupuleusement par les services des étrangers dans les Préfectures.

### Les Algériens des Immigrés comme les autres ?

Un avenant aux accords Franco-Algérien de 1968 a été signé le 20 Décembre à Alger par M<sup>me</sup> Georgina Dufoix avec son collègue du Gouvernement Algérien. Cet avenant, actuellement soumis au Conseil d'Etat pour avis et donc non publié. Il permettra l'alignement du statut des Immigrés Algériens en France sur celui des autres communautés Immigrées régies par l'ordonnance de 1945 modifiée par la loi du 17.7.84 sur le titre unique. Les Immigrés bénéficieront à leur tour des dispositions contenues dans la loi du 17.7.84, amis à deux exceptions près aux conséquences incalculables.

La première est celle relative au maintien de la classe d'oisiveté (art. 10 de l'accord Franco-Algérien de 1968) qui permet le rapatriement de tout algérien jugé «oisif» sic !

La deuxième exception concerne les Immigrés algériens privés d'emploi depuis plus de 12 mois qui se verront refusé le renouvellement de leur titre de séjour.

Il paraît-il des autorités algériennes constituent une atteinte grave aux intérêts des Immigrés algériens en France. Sans vouloir polémiquer avec les signataires de l'avenant nous sommes en droit de nous interroger sur les raisons qui ont poussé les autorités algériennes à vouloir maintenir des classes scélé-rates qui risquent de porter préjudice aux immigrés algériens et qui ne feront que le bonheur des apprentis sorciers de certaines Préfectures qui vont voir dans chaque algérien se présentant au guichet un oisif en puissance.

Bien entendu nous nous prononcerons en détail sur le texte de l'avenant lorsqu'il sera publié avec ses modalités d'application.

## VIE ASSOCIATIVE :

### FINANCEMENT

#### F.N.D.V.A.

A noter que l'instruction du FNDVA n°2 est sortie : elle comporte notamment un dossier type qui devra accompagner toute demande d'aide visant à soutenir une ou plusieurs actions de formation.

On peut se procurer cette instruction auprès du Secrétariat du FNDVA - Ministère de la Jeunesse et des sports - 78, rue Olivier de Serres 75739 PARIS CEDEX 15 Tél. : 48.28.40.00 poste 24.96 (M. Chambaudet). Rappelons que la prochaine session du conseil qui statuera sur les nouveaux dossiers portant sur l'exercice 1986, aura lieu à la fin du mois de février. Afin de permettre un examen préalable plus approfondi des demandes (tant par les représentants associatifs que par les services de l'Etat concernés) la date limite de transmission au Secrétariat du FNDVA est fixée au 15 Janvier 1986.

#### F.A.S. :

Dans une note du 6 janvier 1986, le FAS communique :

- Le taux d'actualisation retenue pour 1986 par rapport à 1985 pour l'ensemble des secteurs d'interventions sans exception est de 3,4%.

- La date limite des dépôts de dossier relatif à l'exercice 1986 est fixée au 15 mars 1986.

- Mise en place de nouvelles commissions régionales.

Cinq Commissions Régionales pour l'Insertion des populations Immigrées (CRIPI) avaient été mises en place en 1984.

Quatre nouvelles CRIPI viennent d'être mises en place ou sont sur le point de l'être :

Alsace (12 Décembre 1985)  
Aquitaine (14 Novembre 1985)  
Languedoc-Roussillon (27 Novembre 1985)  
Midi-Pyrénées (9 Janvier 1986)

## ASSOCIATIONS :

**ATAM**  
**Association des Travailleurs Arabes**  
**du Mans et de la Sarthe**  
Maison de Quartier  
des Glonnières  
72100 LE MANS

### HISTORIQUE

L'ATAM a été créée en 1973 dans la mouvance des mouvements de l'immigration et ceci à la suite des attentats racistes contre le Consulat d'Algérie et les luttes des Sans papiers. La Loi de 1939 lui interdisait toute initiative publique et tout développement. Après le 10 Mai 1981, un vent a soufflé tant espéré et attendu par les travailleurs immigrés. Ce fut un début de réponse à leurs luttes et à leurs re-

vendications. Le décret d'Octobre 1981 fut un événement et la législation de l'ATAM s'en est suivie. Depuis l'ATAM s'est développée et mène un grand nombre d'actions dans son milieu.

### LES ORIENTATIONS

L'ATAM est essentiellement un outil au service des travailleurs immigrés et un instrument d'unification des travailleurs immigrés. Face à la prpagande anti-immigrés le travail unitaire avec les travailleurs français est une priorité absolue. Restant fidèle à notre plate-forme, nous réaffirmons l'ATAM dans son rôle de conscientisation et d'instrument de Formation, d'Information de Culture Populaire et de participation aux luttes de l'immigration en France.

## «HORS LA ZONE» est née

HORS LA ZONE est une association de jeunes issus de l'immigration, qui s'est implantée au coeur du 18<sup>e</sup>, c'est à dire Barbès (Paris).

Barbès dont on parle beaucoup, peu souvent en bien mais Barbès qui vit, qui bouge, Barbès multi-cultures, multi-langues, multi-couleurs...

Barbès où des jeunes ont choisi de se regrouper pour, entre autre, essayer de donner une autre image, une information autre du quartier.

HORS LA ZONE regroupe pour l'instant une quinzaine de jeunes qui ont décidé de travailler un créneau vital aujourd'hui, celui de la création et de l'information.

- à long terme installer un atelier de création, de montage audio-visuel

- dans l'immediat, inciter des jeunes du quartier à donner une information réelle d'eux-mêmes, de leur culture, du quartier...

Pour cela former une équipe de reporters capables d'aller à la rencontre d'autres associations de Paris et Région parisienne, pour faire des reportages des interviews, d'organiser et de participer à des fêtes, des festivals... de suivre l'actualité et transmettre ces informations dans des émissions conçues pour eux sur des radios locales.

- un des autres buts de l'association est de permettre à des jeunes qui ont un talent de chanteur, journaliste, acteur...de l'exprimer.

- ouvrir Barbès aux banlieues, amener les banlieues à Barbès. Tout un programme.

A l'heure actuelle, HORS LA ZONE produit une émission «EspaceJeunes» chaque mercredi de 22h à minuit sur radio soleil (Goutte d'or) - 102,7 MHZ -

Vous pouvez contacter

**HORS LA ZONE**  
**13 RUE JACQUES KABLE**  
**75018 PARIS**  
**TÉL. : 42.39.49.60**

- **La Formation** doit être un outil indispensable à chaque travailleurs, militant de notre association, afin de lui permettre d'acquérir la connaissance la plus large dans tous les domaines.

- **La culture** doit permettre à tout immigré de s'exprimer et de vivre sa culture d'affirmer son identité et sa personnalité, de mettre en valeur sa langue d'origine. Elle doit aussi permettre une cohabitation basée sur le principe d'égalité, de droit à la différence et de refus à toute intégration ou assimilation.

- **L'information** mieux connaître et maîtriser ce qui se passe autour de nous. Une contre-information dans tous les domaines.

### LES ACTIVITES

Alphabétisation des enfants et adultes dans la langue d'origine.

Accueil et réinsertion des jeunes en difficultés.

ateliers «femmes» (couture et soutien à l'expression)

Sports-Football - permanences sociales et juridiques.

Actions sociales, cinéma, activités péri-scolaires, animation de radio locale, atelier théâtre, actions envers la jeunesse.

**UNE ASSOCIATION POUR...**  
UN SOUTIEN A L'EXPRESSION CULTURELLE,  
DES EXPERIENCES PEDAGOGIQUES,  
FAIRE RECONNAITRE SES ORIENTATIONS,  
DEFENDRE LES REVENDICATIONS DE L'IMMIGRATION  
LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE.

### AVEC

312 familles adhérentes et 83 jeunes

un conseil d'administration de 21 membres

un bureau de 7 membres

un permanent animateur salarié

un jeune volontaire

9 moniteurs de langue culture d'origine soutien scolaire, interventions culturelles

15 bénévoles

# INFORMATIONS - AGENDA

## ANIMATION

### A.T.A.F. :

Dimanche 16 Février à 14H30  
Bourse du travail de St Denis  
M° Porte de Paris  
- Musiques, chants avec hamid BEDJAOUI et son orchestre  
- Spectacles et contes pour enfants  
- Expos :  
- Images d'Algérie  
- Photos de l'immigration  
- Stands d'associations  
pour tous renseignements :  
A.T.A.F.  
23 bis rue Pinel  
93200 S' DENIS  
Tél. : 42.43.43.20

## CULTURE

La troupe de théâtre Palestienne «EL-HAKAWATI» (Théâtre Arabe de Jérusalem) se produira du 21 au 31 Janvier 1986 à 20H30 au Théâtre de l'Alliance 101, Bd de Raspail 75006.

\* \* \* \*

### C.N.V.A. :

Renouvellement du C.N.V.A. :  
A l'heure actuelle le décret portant sur le renouvellement du C.N.V.A. est à la signature du Premier Ministre.  
Sans attendre, la publication du décret, le C.N.V.A. a entrepris une démarche afin de sensibiliser l'ensemble des associations nationales à l'enjeu que représente leur représentation au sein du Conseil.  
Dans les secteurs où les coordinations-regroupements associatifs existent (Affaires ément-économie sociale-jeunesse et sports-retraités et personnes âgées-tourisme...) une concertation aussi large que possible des associations nationales du champ d'activité concerné (incluant les associations nationales qui ne seraient pas membres de ces collectifs doit être entreprise.  
Dans les secteurs où il n'existe pas de coordination, les représentants associatifs qui siègent au C.N.V.A. au titre de ce secteur sont chargés de l'organisation de cette concertation.  
Dans sa session du 6-12-84, le C.N.V.A. indique qu'il a obtenu satisfaction sur le thème du renouvellement sur 3 points :  
- de 59 membres ; le Conseil passera à 72 afin d'être le plus possible représentatif de l'extrême diversité associative : (par exemple des secteurs comme la recherche et la technologie, les associations liées à l'immigration, l'entraide et aux actions humanitaires seront représentées.  
- La nomination des membres ne pouvant actuellement se faire par élection, les différents ministères feront des propositions après consultation des associations nationales relevant de leurs secteurs d'intervention.  
- Le secrétariat du C.N.V.A. sera assuré conjointement par trois départements ministériels : Affaires sociales et solidarité Nationale, Economie sociale et Jeunesse et Sport, ce qui constitue une première étape en direction de l'interministérialité souhaitée par le C.N.V.A.

## INITIATIVES

### C.E.D.E.P. :

Présentation de l'étude «Le Mouvement associatif portugais en France : Enfermement et ouvertures» et de la production vidéo «Un week-end en Thosmanie» Le 18 Janvier 86 à 14H30. Maison des Agriculteurs 8, rue d'Athènes 75009 PARIS

### C.C.F.D. :

Quinzaine de visibilité : du 17 Février au 3 mars 86, le C.C.F.D. organise une Campagne d'information et d'animation. Pour lancer un appel au partage «l'Occident où la solidarité entre les peuples à tendances à s'amenuiser et où les français risquent de se replier sur eux-mêmes et leurs seuls problèmes». C.C.F.D. 4, rue Jean Lantier.

### MODEFEN :

(Mouvement pour la Défense des Défense des Droits de la Femme Noire)  
Le 28 Février 86 : «Première Journée nationale des femmes de France contre l'apartheid»

\* \* \* \*

**TUNISIE**  
ASSOCIATION DES TUNISIENS  
EN FRANCE  
ATF  
67, rue de Dunkerque  
75009 PARIS

**UNION DES TRAVAILLEURS  
IMMIGRES TUNISIENS  
(UTIT)**  
67, rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tél. : 42.80.01.37

Les associations tunisiennes immigrées en France organisent, à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'UGTT et 8 ans après les événements sanglants du 26 janvier 1978  
4 heures pour la Tunisie  
le vendredi 7 février 1986 à 20 heures

à  
AGECA, 177 rue de Charonne  
75011 PARIS  
M° Alexandre Dumas

Le thème central est : 40 ans après la naissance de l'UGTT, quel syndicalisme et quelle solidarité internationale avec le mouvement syndical tunisien.

## PUBLICATION

«Avenir-Pluriel» Décembre 85  
Bulletin de l'A.T.A.F., paraissant tous les 2 mois.

### LDH :

«Cent poèmes contre le Racisme»  
Prix 69F TTC

LDH  
27, rue Jean Dolent  
75014 PARIS

### FONDA :

le compte rendu du Colloque : «les associations d'immigrés et la vie locale» du 16 Novembre 85 sera publié début Février dans la «lettre de la FONDA» N° 37

### C.N.V.A. :

Lettre mensuelle Déc. 85  
Y est évoqué notamment la session plénière du 6.12.84 : le renouvellement du C.N.V.A.

### G.I.S.T.I. :

Le Nouveau guide juridique des étrangers en France 68F

**Les Etrangers et la Justice civile**  
Documentation Française 40F

**La politique sociale et les associations (1983-1984)**  
IGAS Documentation Française 150F

\* \* \* \*

### SUDEXPRESS

25 rue Laurence Savart  
75020 PARIS

Permanences  
le jeudi de 17 H à 19 H 30  
le samedi de 15 H à 17 H 30  
dans les locaux de L'A.N.F.E.R.F.  
42 rue Albert Thomas  
75010 PARIS  
Tél. : 42.45.63.97  
(aux heures de permanence)

\* \* \* \*

### C.A.I.F.

Permanences  
Lundi Mercredi 16 H à 18 H  
Vendredi 16 H à 18 H

## ABONNEMENT

**A retourner accompagné du règlement à :**

C.A.I.F. 46, rue de Montreuil 75011 PARIS

(10 N°/AN + ENVOI = 50 F)

NOM .....

ASSOCIATION .....

ADRESSE .....

DATE .....

SIGNATURE .....